http://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article1306

La construction des monuments aux morts.

- Revue N°88 -

Date de mise en ligne : samedi 26 septembre 2020

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits réservés

Ce 11 novembre 1918, il est 5h 15 à Rethondes lorsque les belligérants signent l'armistice mettant fin à quatre années de guerre. Le cessez-le-feu doit être effectif à 11h 00. Il vient ensuite le long recensement pour dénombrer le nombre de tués. Ceux-ci sont presque 1 400 000. Des soldats français qui ne sont jamais revenus dans leur village, leur ville. La mention « Mort pour la France », instaurée par la loi du 2 juillet 1915, est ajoutée à titre honorifique posthume à leur état civil.



Monument aux morts de Valmy

La loi relative à la commémoration et à la glorification des « Morts pour la France » au cours de la Grande Guerre du 25 octobre 1919 énonce les modalités pour honorer les combattants ou non-combattants tués. Une subvention est versée aux communes à hauteur de l'effort et du sacrifice consenti pour glorifier leurs disparus. Entre 1919 et le début des « années 20 », il est érigé la plupart des 36000 monuments aux morts.

La construction et le choix de l'emplacement a parfois généré des querelles, soit par convictions politiques, religieuses ou par d'autres intérêts, notamment entre préfecture et commune au sujet des symboles religieux apposés sur le monument. En effet, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat est bien

présente dans les esprits. A ce sujet, l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 juillet 1924 établit que les monuments aux morts sont des monuments funéraires et peuvent donc recevoir des emblèmes religieux. Certaines tensions vont ainsi s'apaiser et l'on verra des croix latines sur les monuments aux morts. Ainsi, à Valmy, le monument aux morts est surmonté d'une croix latine.

A la création des monuments aux morts, il est constaté une certaine banalité des oeuvres. Le ministère de l'Intérieur décide, par circulaire du 20 mai 1920, de la mise en place de commissions artistiques départementales chargées de l'examen des projets. En effet il est proposé pour la statuaire des modèles standardisés sur catalogue, notamment le Poilu au repos du sculpteur Etienne Camus, trois fonderies assurant l'édition.



Sainte-Ménehould

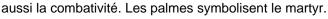
Un modèle choisi pour le monument aux morts de Binarville. A Sainte-Ménehould, le thème est identique mais le soldat est accompagné d'un chien. Une manière d'honorer la contribution des animaux durant la Guerre 14-18. A noter l'ajout de plaques pour honorer les victimes de la guerre 39-45, certes moins nombreuses, car à l'époque de la construction des monuments aux morts, comment concevoir et imaginer une nouvelle guerre et laisser la place pour recevoir d'autres noms ?



Plaque à Saint-Thomas

Pour l'étude des monuments aux morts, une typologie se décline en fonction de leur situation par rapport à la proximité de la mairie, de l'église, du cimetière, de la place publique, suivant leur forme, leur ornementation et les épitaphes inscrites. Ainsi, ils sont patriotiques, religieux, funéraires, pacifistes, classiques ou civiques. A Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus, le monument se place entre l'église et la mairie ; à Servon-Melzicourt, il est situé sous le parvis de l'église ; à Saint-Thomas-en-Argonne, où un seul disparu est à déplorer, la plaque est accrochée dans l'église.

A La Neuville-au-Pont, la stèle est surmontée d'un coq sur une sphère, symbole gaulois, il représente la Patrie, mais





La couronne, où sont associées feuilles de laurier et de chêne représentent la victoire (laurier), la force, la puissance

(chêne). Sur de nombreux monuments aux morts est arboré la croix de guerre.

Le monument aux morts de Passavant-en-Argonne est érigé après la guerre de 1870. Il est en dehors du village. Le visage et la main de la statue sont mutilés en 1914 par les Allemands. A noter les grilles entourant ce monument. En effet, l'espace entourant le monument est souvent matérialisé, par exemple par des obus reliés par une chaîne, indiquant la limite sacrée du lieu.

Depuis la loi du 24 octobre 1922, faisant du 11 novembre un jour de fête nationale,

le monument aux morts est lieu de l'hommage collectif.

C'est aussi le titre d'un article de Georges Ravis-Giordani : \hat{A} « Honorer les morts, parler aux vivants : le discours au monument aux morts \hat{A} » [1] qui semble approprié pour qualifier ces monuments aujourd'hui et dont chaque élément est empreint d'une étonnante et riche charge symbolique.



Passavant-en-Argonne



La Neuville-au-Pont

Bibliographie:

- Les monuments aux morts, une aide pour les décrire et les expliquer, Histoire des arts, V. Bisson, septembre 2014.
- Une base de données sur les monuments aux morts : histoire concrète et valorisation numérique, Martine Aubry et Mathieu de Oliveira.
- Art et mémoire, les monuments aux morts de la Grande Guerre.
- monumentauxmorts1418somme.jimdo.com, Dominique et Jean-Etienne Guerrini.
- Monuments aux morts en France. « Maudite soit la guerre, et ses auteurs ! » https://87dit.canalblog.com.
- A la rencontre des poilus de 14-18 : Témoignages de pierres.
- Le Poilu au repos,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Poilu au repos

Jean-Louis Le Hingrat

[1] Cahiers slaves n°13, Les lamentations dans le monde euro-méditerranéen, Honorer les morts, parler aux vivants : le discours au monument aux morts, [article], Georges Ravis, Année 2013, pp. 203 à 209.